

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION  
23 MAI 2024

DATE de PUBLICATION  
3 JUIN 2024

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 28  
Votants : 35

L'an deux mille vingt-quatre,  
le 28 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Isabelle DESMOTS, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - M. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - M. Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - M. Eric LIPPENS, - Mme Régine ROSSET.

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE**  
**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL**  
**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**  
**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Isabelle DESMOTS**  
**Mme Annie DRENO donne pouvoir à M. Denis LE RALLE**  
**M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°51-2024 – ENFANCE JEUNESSE - REVISION DU PROJET EDUCATIF VACANCES A LA CARTE**

Mme Muriel MALNOE, vice-présidente en charge de l'enfance et la jeunesse, rappelle que le projet éducatif de Vacances à la Carte en vigueur date de 2013.

Le projet éducatif est un document exigé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) qui est chargé de veiller au respect de la réglementation qui régit les Accueils Collectifs des Mineurs (ACM). Dans ce cadre, le projet éducatif :

- est obligatoire pour tous les accueils
- est rédigé par l'organisateur de la structure
- prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs dans la vie collective et dans l'organisation des activités
- définit les enjeux de l'action éducative de l'équipe

Le projet éducatif résume les enjeux éducatifs priorités par les élus et s'impose aux équipes de professionnels dans la construction de leur projet pédagogique et l'organisation des animations.

La signature en 2023 du projet social du territoire, dans le cadre de la Convention Territoire Globale (CTG), a engagé la Communauté de Communes, ses communes membres et le SIVU de la Roche-

Bernard, à mettre en œuvre un programme d'actions. Une des actions prioritaires consiste à construire un projet éducatif pour Vacances à la Carte, comprenant un socle commun déclinable sur les autres structures d'Arc Sud Bretagne.

En effet, le territoire Arc Sud Bretagne est composé de plusieurs Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) ou espaces jeunes, dont les communes assurent la gestion et l'animation en toute autonomie.

Afin d'avoir une cohérence au sein du territoire Arc Sud Bretagne et une harmonisation des enjeux, les élus ont souhaité revoir le projet éducatif de Vacances à la Carte. Cette révision va permettre aux structures d'avoir un socle commun, matérialisé par des enjeux généraux, qu'ils pourront adapter, selon les particularités de leur structure.

A l'issue des réunions du groupe de travail qui se sont tenues les 5 février et 8 avril 2024, et de la commission Enfance Jeunesse qui s'est réunie le 27 mai 2024, les élus proposent un socle commun d'axes éducatifs qui seront pris en compte dans les projets éducatifs des communes. Ils ont la volonté de permettre aux enfants/jeunes de devenir des adultes bienveillants, autonomes, responsables, bien dans leur corps et respectueux.

Ainsi, le projet éducatif s'appuie sur 8 axes éducatifs importants et complémentaires :

- Développer l'autonomie, la personnalité de l'enfant/du jeune et favoriser son bien être pour qu'il soit heureux et épanoui
- Proposer à l'enfant/au jeune de s'investir, d'être force de propositions, de pouvoir s'exprimer
- Garantir l'épanouissement et l'équilibre de l'enfant/du jeune
- Proposer une continuité éducative
- Développer la socialisation et le sens de la citoyenneté de l'enfant/du jeune
- Contribuer à ce que l'enfant/le jeune ait envie de donner du temps pour aider les autres et l'accompagner dans son ouverture aux autres
- Permettre à l'enfant/au jeune d'être écouté, entendu et de développer ses capacités d'écoute
- Permettre à l'enfant/au jeune de mener une vie saine : développer sa sensibilisation au monde qui l'entoure et son éducation à son environnement

Il est précisé enfin qu'un bilan écrit sera effectué après chaque période de vacances pour vérifier la cohérence entre le projet éducatif, le projet pédagogique et les animations mises en place.

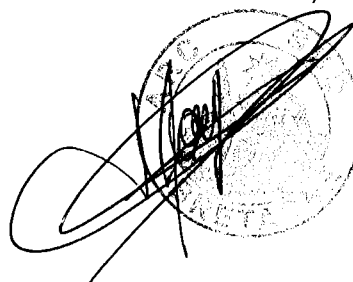
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet éducatif du territoire pour l'accueil de loisirs Vacances à la carte,
- **AUTORISE** le Président à signer le projet éducatif et en assurer la mise en œuvre.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 31/05/2024

Le Président,

A circular official stamp is partially visible, overlaid with a large, stylized handwritten signature in black ink.